

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

**CONVENTION DE PRET ENTRE LES VILLES DE SURESNES
ET DE MANTES-LA-JOLIE**

NOTE DE SYNTHESE

Le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, labellisé Musée de France, présente une exposition intitulée « Seine de vie, de Paris à l'estuaire » du 19 novembre 2021 au 19 juin 2022, pour laquelle il sollicite le prêt de « La plage à Méricourt, la baignade » de Maximilien Luce (huile sur toile, inv. 98.04.56).

Le Musée de Suresnes répond aux normes en vigueur, en terme de conservation, de sécurité et de sûreté. Ce prêt s'avère aussi tout à fait pertinent pour le propos de l'exposition, Luce ayant développé la thématique de la scène et de la baignade toute sa vie. Le Musée de l'Hôtel-Dieu se doit de diffuser et faire connaître ses collections via des prêts à d'autres musées et la cession de droits de reproduction pour des éditions.

Les prêts garantissent la reconnaissance du Musée auprès du public et du milieu muséal. Les partenariats créés avec d'autres musées entretiennent le réseau et facilitent les propres demandes d'emprunts du Musée de l'Hôtel-Dieu.

Le prêt de l'œuvre est soumis à un ensemble de conditions qui sont définies dans la convention de prêt. Le prêt est consenti à titre gratuit. Le Musée de Suresnes assurera les opérations d'emballage, de transport, d'assurance clou à clou, veillera au respect des conditions climatiques, de sûreté, de sécurité de l'œuvre.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de prêt entre la Ville de Suresnes et la Ville de Mantes-la-Jolie pour le prêt d'une œuvre de Maximilien Luce du Musée de l'Hôtel-Dieu au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, acceptant l'appellation « Musée de France », pour le Musée de l'Hôtel-Dieu,

Considérant la possibilité pour la Ville de Mantes-la-Jolie de prêter une œuvre de Maximilien Luce du Musée de l'Hôtel-Dieu au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de prêt de l'huile sur toile « La plage à Méricourt, la baignade » de Maximilien Luce (98.04.56) du Musée l'Hôtel-Dieu au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

Le Maire

Raphaël COGNET